

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 15 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JÉGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Céline FORTIN, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Carole BEREHEL, Yvon BERHAULT, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

Délibération n°2021-249

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 10

RESSOURCES HUMAINES DEMARCHE DE TRANSFORMATION NUMERIQUE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET

Lamballe Terre & Mer, le CIAS et Lamballe-Armor engagent une démarche de transformation numérique afin de rendre un service public toujours plus adapté aux besoins, plus inclusif et plus accessible. Cette démarche recherche la pluralité des regards, entre usagers des services des deux

structures et du CIAS, élu.e.s et agent.e.s. Il s'agit de prendre en compte les besoins de l'ensemble de ces acteurs, en portant une attention particulière aux personnes éloignées du numérique.

La transformation numérique engagée par Lamballe Terre & Mer, le CIAS et Lamballe-Armor est une démarche au long cours, fil rouge de ce mandat, qui amènera à des évolutions dans les pratiques de chacun. Globalement il est recherché un renforcement de la transversalité interne, le questionnement et l'amélioration continue des pratiques internes, une mobilisation de tous au service d'un projet commun, une attention constante pour les usagers, agents et élus, à l'aise ou non avec le numérique, in fine un meilleur service aux publics.

Pour mener à bien cette transformation, les structures engagent, dès cette année, un plan de formation, à destination des agents et des élus, considérant qu'ils sont les chevilles ouvrières et premiers ambassadeurs de la démarche. Il s'agit de diffuser la culture numérique, par là même préparer le terrain au travail sur le schéma directeur numérique et à sa mise en œuvre et de donner l'opportunité à chacun d'être à l'aise avec les enjeux, pratiques et outils numériques du quotidien. Un plan de communication interne et externe viendra soutenir la démarche de transformation.

Au-delà de ces enjeux de communication et de formation, les structures souhaitent mettre en place un schéma directeur numérique afin de s'accorder sur une feuille de route pour les années à venir en termes de projets numériques, en s'inscrivant dans une démarche numérique éco-responsable.

Aussi, pour mener cette démarche, il est proposé la création d'un poste de chargé.e de projet selon les modalités prévues par le II de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Sous l'autorité du Directeur de la Transformation Numérique et des Systèmes d'Information, le chargé de projet aura pour principales missions d'assurer :

- L'articulation entre les 3 axes du schéma : Formation, Communication, Schéma Directeur
- Le respect des calendriers
- L'animation des différents groupes de pilotage du Schéma
- La recherche de financements

Considérant le débat d'orientation budgétaire 2022, qui s'est tenu le 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la création d'un poste de chargé.e de projet, à temps plein, de catégorie A, en contrat de projet, pour la durée de la Démarche de Transformation numérique 2022-2025, soit quatre ans,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 2 – M. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir de Mme MERIAN)

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

23 DEC. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

23 DEC. 2021

De l'affichage le

23 DEC. 2021



Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

